
ICANN85 Mumbai | Forum de la communauté – Séance conjointe : Conseil d’administration de l’ICANN et CPH
Mardi 10 mars 2026 – 10h30 à 12h00 IST

LISA SAULINO

Bonjour, je suis Lisa Saulino. Je suis responsable de la participation à distance pour cette séance. Bienvenue à cette séance conjointe entre le conseil d'administration de l'ICANN et la Chambre des parties contractantes. Sachez que cette séance sera enregistrée et suivra les normes de comportement de l'ICANN, la politique anti harcèlement de la communauté et le code de conduite des participants de la communauté concernant les manifestations d'intérêt.

L'interprétation pour cette séance sera faite en anglais, en français et en espagnol pour les panélistes. Aujourd'hui, nous vous demandons de donner votre nom pour l'enregistrement et la langue dans laquelle vous allez parler s'il ne s'agit pas de l'anglais. Veuillez également parler à un rythme raisonnable. Cette discussion est entre le conseil d'administration de l'ICANN et la CPH uniquement. Nous n'écouterons donc pas les questions du public. Ceci étant, je cède la parole à la présidente du conseil d'administration, Tripti Sinha.

TRIPTI SINHA

Merci Lisa. Bienvenue à tous à cette réunion conjointe entre la CPH et le conseil d'administration. Comme je l'ai dit lors de la séance

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

précédente, nous avons toujours hâte d'avoir ces réunions qui sont un échange tout à fait honnête sur les différents sujets et idées. Donc, sans plus attendre, je passe la parole à Greg Dibiase, mon collègue au conseil d'administration qui va gérer la séance.

GREG DIBIASE

Merci Tripti. Bienvenue aux collègues des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre. Nous avons deux sujets dont nous souhaitons parler du point de vue du conseil d'administration. Il y a un certain nombre de sujets que les opérateurs et bureaux d'enregistrement ont proposés pour la discussion. Mais avant d'aller plus loin, nous allons faire un tour de table pour nous présenter de manière à ce qu'on sache tous qui est qui. Prudence.

PRUDENCE MALINKI

Prudence, des bureaux d'enregistrement. Je fais partie du groupe des parties prenantes des bureaux d'enregistrement et je suis responsable de l'équipe Gouvernance.

SARAH WYLD

Bonjour, je suis Sarah Wyld, je travaille avec Tucows à Toronto, au Canada. Je suis vice-présidente des politiques pour le groupe des bureaux d'enregistrement.

JAMES GALVIN

James Galvin, Conseil d'administration de l'ICANN.

GREG DIBIASE

Greg Dibiase, Conseil d'administration de l'ICANN.

TRIPTI SINHA

Tripti Sinha, Conseil d'administration de l'ICANN.

KURTIS LINDQUIST

Kurtis Lindquist, PDG de l'ICANN.

SAJID RAHMAN

Sajid Rahman, Conseil d'administration de l'ICANN.

OWEN SMIGELSKI

Owen. Je suis avec Namecheap et je suis président du groupe des bureaux d'enregistrement.

CHRIS DISSPAIN

Chris Disspain. Je suis du groupe des parties prenantes des opérateurs de registre.

ROGER CARNEY

Roger Carney, vice-président du Groupe des parties prenantes des bureaux d'enregistrement.

GREG DIBIASE

Allons-y. Donc ce qu'on pourrait peut-être faire, c'est de commencer par les sujets des parties contractantes. Il y en a un qui correspond à une question du conseil d'administration. Comment est-ce que votre groupe participe au groupe intercommunautaire sur la révision des révisions? Et dites-nous un petit peu ce que vous pensez du progrès dans ce domaine, à un très haut niveau. Commençons là-dessus. Beth, peut-être qu'on va commencer par vous pour les points de vue de la CPH.

OWEN SMIGELSKI

Merci Greg. Alors on a eu une séance de préparation juste avant et nous avons un petit peu ajusté l'ordre des priorités du point de vue de la CPH. En fait, notre premier n'est pas la révision des révisions. Donc si vous voulez bien faire comme vous le souhaitez, ce sera bien.

La première, c'était en fait plutôt l'adoption des politiques, si ça vous convient. Alors par rapport à la politique de transfert ainsi que par rapport aux recommandations de la phase deux de l'EPD des IDN qui ont été approuvées par le conseil et envoyé au conseil d'administration, il y a eu un retard. Et donc j'aimerais soulever les préoccupations par rapport à ça.

Qu'est-ce qui bloque par rapport à la discussion avec Tripti hier? Elle avait mentionné qu'il y a un énorme camion qui s'est mis en travers de la route pour la mise en œuvre des SubPro prochaine série. Le camion était déjà là, mais on comprend bien qu'il y en a

un autre maintenant. Alors, les politiques ont été approuvées il y a 12 mois.

Je me souviens que sur les deux, il y a eu des retards et ce n'est que maintenant qu'on découvre ceci. Donc certes, nous comprenons qu'il y a des contraintes, des priorités, tout ce qui est relatif aux ressources en personnel, etc. Mais on aimerait bien que ce soit plus transparent et plus ouvert. J'aimerais bien avoir un feedback, des mises à jour. Dites-nous un petit peu ce qui se passe, de manière à ce qu'on puisse être impliqués, plutôt que de se demander ce qui se passe. Où sont passées ces politiques dans ce trou noir?

GREG DIBIASE

Merci beaucoup. Alors petit point d'abord. L'analyse personnelle par rapport aux transferts et par rapport aux IDN. Ça, c'est terminé. Ce sera envoyé au conseil d'administration dès maintenant. Les IDN seront considérés par le groupe de travail IDN UA en mars et le transfert par rapport à l'analyse du personnel, on n'aura peut-être même pas besoin de former un caucus pour le revoir. Nous pouvons commencer la révision à Manchester.

Donc voilà, le statut, c'est en cours. En ce qui concerne ce que vous venez de dire, oui, nous comprenons absolument. Après l'adoption par la GNSO, des mises à jour seraient utiles par rapport à l'évolution avant d'arriver au conseil d'administration.

Tripti vous l'a dit, il y a eu un certain niveau d'énergie du point de vue du personnel qui a été alloué à la prochaine série. Donc,

beaucoup de travail. Mais ceci étant, le conseil d'administration essaie de réfléchir à voir comment être plus efficace pour réfléchir aux considérations de la communauté et pour fournir des mises à jour par rapport aux statuts. Donc, nous comprenons votre préoccupation sur ces deux points. Nous avançons. Kurtis, allez-y.

KURTIS LINDQUIST

Au début, on a parlé de Dublin avec la publication des politiques, des révisions du conseil d'administration. Et nous allons continuer de publier pour vous accorder cette transparence, pour que vous sachiez un petit peu où on en est et quel est le travail qui est effectué.

JAMES GALVIN

Normalement, je ne me précipite pas là-dessus. Mais puisqu'on parle de calendrier, j'aimerais quand même clarifier une chose. En tant que président du groupe de travail, nous n'allons pas commencer en mars, mais en avril. Donc, le groupe de travail IDN UA et nous avons dû annuler la réunion de mars. Donc, au cas où vous suiviez le calendrier, je voulais quand même vous le dire.

GREG DIBIASE

Toutes mes excuses, Jim. D'autres points de vue là-dessus?

BETH BACON

Oui, il y a autre chose qu'on a signalé dans notre discussion. S'il y a des choses que les opérateurs ou les bureaux peuvent faire pour

faire avancer les choses, pour aider le conseil d'administration à faire avancer les choses, dites-le-nous. Y a-t-il des suggestions, des réflexions peut-être pour avoir une liste plus transparente de ce que vous avez? Qu'est-ce qu'il y a dans vos réserves en fait, de manière à ne pas avoir ce type de discussion? En fait, peut-être une approche un petit peu plus transparente par rapport à ce que vous faites.

GREG DIBIASE

Merci, c'est une excellente suggestion. Nous y travaillons à l'interne et je crois qu'on pourrait y réfléchir, avoir une sorte de tableau de bord qui vous fournit davantage d'informations au fur et à mesure.

TRIPTI SINHA

Oui, un tableau de bord. Et potentiellement, étant donné qu'on se retrouve deux fois par an sous ce format, on pourrait avoir ce point à l'ordre du jour. Un point permanent.

BETH BACON

Oui, je trouve que c'est très bien.

GREG DIBIASE

Parfait! Autre chose là-dessus? Très bien. Owen.

OWEN SMIGELSKI

Nous allons parler maintenant du cadre du Ombuds. Je crois que ce sera Sarah.

SARAH WYLD

Oui, merci. Donc, le groupe des bureaux d'enregistrement apprécie les révisions effectuées au cadre Ombuds que nous avons pu voir récemment, qui donne un petit peu la définition du rôle du Ombuds, ainsi qu'un calendrier pour les plaintes et une attente de rapport public. Tout ceci est important pour un bon programme.

Il y a deux choses auxquelles nous réfléchissons dès maintenant comme domaine d'amélioration éventuel. Premièrement, nous notons qu'il y a à la fois un Ombud et un responsable des plaintes et sans faire de commentaire sur l'efficacité de l'un ou de l'autre, il y a un manque de clarté par rapport à l'existence des deux. Nous avons revu les informations sur le site Web par rapport aux responsables des plaintes, c'est un site utile, mais apparemment, il n'y a pas eu de mise à jour récemment sur les signalements réguliers du Ombuds. Donc on aimerait mieux comprendre ça.

Deuxièmement, nous notons que les membres, ou plutôt le personnel de l'ICANN, devraient pouvoir parler au Ombud lorsqu'il y a un traitement injuste par rapport à eux. Et donc il faudrait ajuster le cadre de manière à ce que le personnel puisse avoir accès au Ombud. J'aimerais bien savoir ce que le conseil d'administration en pense. Merci.

GREG DIBIASE

Merci Sarah. Sajid.

SAJID RAHMAN

Oui, merci pour ce feedback. Globalement, nous observons plusieurs évolutions par rapport aux fonctions du Ombuds. Donc le feedback des groupes de la communauté a globalement été positif. J'ai eu l'opportunité de regarder un petit peu tout ce qui a été dit par les différents groupes de la communauté. L'ombuds est en phase d'évolution actuellement. Nous revoyons un petit peu tout ceci, tout ce qu'on peut incorporer en matière de feedback sur ce rôle.

Par rapport à l'autre point, la mise à jour du site web, on devrait y réfléchir effectivement. Ensuite, par rapport à l'autre point, il y a la question des contrats d'emploi. Donc, lorsque le personnel est impliqué, il y a certaines choses qui sont contraignantes du point de vue du Ombuds. Et donc on pourrait quand même réfléchir à cette discussion au niveau de la communauté, mais à savoir les plaintes qui pourraient être présentées au Ombuds par le personnel, je crois qu'en fait il faudrait qu'il y ait un autre contrat d'embauche.

CHRIS DISSPAIN

Merci Sajid. J'aimerais peut-être apporter une nuance. Vous avez absolument raison. De toute évidence, le personnel est soumis au contrat d'embauche. Mais la question, c'est plus de savoir si un membre de la communauté a un problème avec le membre du personnel. On sait que ce qui est possible, mais par contre, du côté du personnel, on ne sait pas. Il n'y a pas de possibilité de s'adresser à l'Ombuds. Donc est-ce qu'il y a un processus pour que si le

personnel a un problème avec un membre de la communauté, la personne peut faire quelque chose? Même si le personnel n'a pas accès au Ombuds, il devrait y avoir quelque chose.

SAJID RAHMAN

Oui, le personnel peut s'adresser au Ombuds. Mais l'idée, c'est que lorsqu'il y a un problème entre communauté et personnel ou personnel et communauté, quelle que soit la plainte, lorsque le personnel est impliqué, ça fait partie du contrat d'embauche.

KURTIS LINDQUIST

Oui, le personnel a un processus interne de signalement. Il y a un certain nombre de mécanismes internes de signalement qui peuvent être utilisés par le personnel. Ils peuvent s'adresser aux ressources humaines ou à leur supérieur, et c'est quelque chose qui arrive, qui est déjà arrivé. C'est un principe qui a été utilisé. Le personnel a accès à des protections similaires, à des mécanismes similaires pour soulever les problèmes par rapport à ce que la communauté peut faire au niveau du Ombuds, mais c'est un petit peu différent, évidemment, parce qu'ils sont membres du personnel.

GREG DIBIASE

Merci Kurtis. Est-ce qu'on a répondu à votre question?

SARAH WYLD

Oui.

GREG DIBIASE

Peut-être qu'on pourrait aussi revenir sur la question de la clarification sur la différence entre le rôle du responsable des plaintes et le ombuds.

SARAH WYLD

Oui, en fait, il serait bon de mieux clarifier leur rôle. Qu'est-ce qu'ils couvrent chacun? Et puis, par rapport au personnel, la question c'est par exemple si je harcèle Terri, qu'est-ce qu'elle fait, à qui est-ce qu'elle s'adresse? En fait, j'ai juste pris la première personne que j'ai vu, donc elle ne peut pas partir et elle reste. Moi je peux partir, je peux me plaindre.

KURTIS LINDQUIST

Tout à fait. Le personnel dispose d'un mécanisme de notification de signalement. On l'a déjà soulevé en fait, avec le personnel, il y a toujours le RH ICANN qui est présent aux réunions pour cette raison. Donc, vraiment cela se fait dans le cadre du contrat et nous gérons la crise en tant qu'employeur vis-à-vis, bien sûr, du personnel. En fait, la personne du personnel peut aller s'adresser à la personne de l'ICANN qu'elle trouve sur son chemin, et ce n'est pas ce qu'il faut faire.

SARAH WYLD

Oui, merci, c'est très, très utile.

SAJID RAHMAN

Alors si effectivement, mettons que c'est Terri, alors si elle est harcelée d'une raison ou d'une autre, elle a la possibilité de faire rapport de ce harcèlement, anonymement ou pas. Alors c'est vrai que là, nous devons pouvoir résoudre cette plainte. Et c'est là que le contrat entre en ligne de compte.

GREG DIBIASE

Alors, y a-t-il d'autres observations à ce sujet? Merci Sarah.

OWEN SMIGELSKI

Je passe la parole à Beth.

BETH BACON

Alors nous avons réordonné cet ordre du jour. Nous voulions savoir concernant les demandes urgentes. Nous savons que la politique fait l'objet d'une consultation publique. Il y a un rapport à cet effet. Nous aimerions que la formulation adoptée soit publiée.

J'avais une question que l'on puisse mettre ça peut-être dans le tableau de bord, mais il y a un aspect de politique qui porte sur un sujet très, très difficile. La communauté a vraiment travaillé là-dessus. Alors c'est tout ce qui a trait à la mise en œuvre pour ce qui a trait aux demandes d'authentification.

Nous ne voulons pas rentrer dans le détail, mais nous voulions faire remarquer qu'il y a beaucoup de discussions au sein de la communauté sur les prochaines étapes. Que faire? Nous savons que la GNSO et le conseil d'administration ont débattu de certaines

options. Ce que nous saluons, mais nous voulons discuter des prochaines étapes.

Quel est l'avis du conseil d'administration? Car nous aimerions peut-être pouvoir en parler au sein de nos groupes de parties prenantes pour essayer de faire en sorte que toutes ces discussions, en fait, nous permettent d'avancer sur une voie constructive.

GREG DIBIASE

Merci Beth. Oui, c'est une priorité pour le conseil d'administration que d'uniformiser ce processus, de faire que ce processus soit le plus exhaustif possible. Alors, je crois que l'on peut en fait ventiler ce processus en trois étapes. Alors, il y a un calendrier, il y a la consultation publique, les commentaires publics. Ce calendrier sera publié dès que possible après cette réunion de l'ICANN. Alors, nous avons effectivement à publier. Donc, merci du soutien des publications. Nous savons que les délais sont assez serrés. Donc voilà, ça c'est un élément, les calendriers.

Et puis, il y a le mécanisme d'authentification. Alors le problème, quel est-il? C'est que le mot, la terminologie mécanisme d'authentification, donc une demande urgente doit être authentifié. Eh bien, tout cela n'entre pas dans le cadre du langage utilisé dans la recommandation 18.

Donc, tout d'abord, il faut combler cette lacune. Donc, lorsque nous nous adressons au Conseil, nous pouvons dire le Conseil peut

écrire une lettre à l'ICANN org et au conseil d'administration disant : Bien, nous considérons que c'est une orientation de mise en œuvre dans la lignée de la recommandation 18, que d'avoir un mécanisme d'authentification où nous pouvons, par exemple, aussi choisir une autre voie politique, avoir une recommandation supplémentaire sur la recommandation 18, dans le cadre de la révision de la recommandation SSAD, qui est soumise à nouveau au Conseil. Ou une voie plus compliquée, une recommandation supplémentaire au moment de l'adoption de la recommandation 18. Bon, en fait, ça, c'est plus compliqué.

Nous devons nous assurer que la terminologie utilisée pour le mécanisme d'authentification soit incorporée dans la recommandation, soit via une lettre du Conseil ou à travers une recommandation supplémentaire mise à jour.

Et puis, il y a le troisième élément, le mécanisme d'authentification. Alors, on parle de demande authentifiée auquel il faut répondre dans les 24 h, mais cela devient fonctionnel une fois que le mécanisme d'authentification est parachevé. Donc, l'idée, c'est de répondre aux échéances, de combler les lacunes en matière de mise à jour et puis de passer au mécanisme d'authentification, achever les travaux là-dessus et établir la voie à suivre pour que la recommandation 18 puisse être mise en œuvre de manière concrète. Alors Chris, et puis Sarah.

CHRIS DISSPAIN

Merci beaucoup, Greg. C'est très, très utile. Alors je ne vais pas rentrer dans le détail, mais parlons brièvement du mécanisme d'authentification. Beth en a parlé. Pour l'instant, il y a un petit groupe sous la férule de Gabe. Beth, toi aussi tu travailles dans le groupe de Gabe?

BETH BACON

Oui, dans l'esprit, pas physiquement.

CHRIS DISSPAIN

Bon, c'est un tout petit groupe et ça fait partie de notre approche basée sur la communauté. Alors évidemment, c'est un beau mécanisme. Nous ne pouvons pas achever le travail et ce qui nous inquiète, c'est que nous devons nous assurer de savoir ce que nous entendons par mécanisme d'identification. Car dans le GAC, en fait, qu'est-ce qu'on dit? Et bien qu'est-ce qu'on fait dans la période intérimaire? On envoie ça dans la liste de courriels. Alors, c'est vrai que maintenant on se dit qu'en fait qu'il faut envoyer des avis aux forces de l'ordre et aux bureaux d'enregistrement. Donc, ça ne suffit pas.

Il faudra avoir un mécanisme. Et l'Europe travaille sur un mécanisme. Le FBI dispose déjà d'un mécanisme, mais nous ne pouvons pas introduire tous ces éléments individuellement. Il faut qu'il y ait un mécanisme qui s'applique à toutes les forces de l'ordre, tous les gouvernements. Donc voilà, qu'attendons-nous de ce mécanisme d'authentification pour qu'il remplisse sa fonction?

Qu'attendons-nous exactement de ce mécanisme? À quoi doit-il ressembler? J'espère que cela a du sens.

GREG DIBIASE

Oui, cela a du sens et je suis d'accord. Donc le défi à relever maintenant, c'est de mettre la dernière main à un mécanisme d'authentification. Ne faisons pas les choses à l'avenant de manière disparate. Bon, je ne suis pas sûr d'avoir répondu à toutes vos questions, mais il faudra réfléchir par exemple à que faire pour ne pas enclencher justement ces délais de 24 h. Sarah?

SARAH WYLD

Alors, tu as dit quelque chose qui m'inquiète? Nous ne devrions pas en fait revenir en arrière sur la recommandation 18. La recommandation 18 doit être adoptée. C'est une recommandation globale qui, en fait, se centre sur les demandes de divulgation normale. Il y a plusieurs éléments, et il y a différents processus individuels au niveau des bureaux d'enregistrement qui leur permettent de répondre, justement, aux demandes de divulgation de données de la part des forces de l'ordre. Ne touchons pas à cela. Nous devons achever la partie sur les demandes d'urgence, mais il ne saurait être question de revoir tout le texte de la recommandation 18. Merci.

GREG DIBIASE

Oui, je pense que le conseil d'administration est d'accord avec cela. Mais c'est vrai que nous devons mettre l'accent sur toutes les

options plus universelles qui sont disponibles avant le Conseil. Le Conseil va probablement écrire une lettre avec des orientations, ou alors peut-être qu'il y aura une recommandation supplémentaire au titre de la SSAD. Mais je crois que le conseil d'administration en fait, partage votre préoccupation concernant justement une pièce aussi fondamentale qu'est la recommandation 18.

BETH BACON

Merci. Merci pour le travail que vous avez déjà abattu. Alors, ces dialogues nous montrent en fait que c'est difficile de ne pas, en fait, se perdre dans les détails, mais nous devons tout d'abord dégager la voie à suivre. Et c'est là que nous pourrions alors enclencher un processus beaucoup plus solide où on pourra effectivement passer dans les détails. Mais bon, je crois que cette discussion nous permet au moins de mettre le doigt sur les questions qui vont surgir au fur et à mesure. Bon, bien sûr, je dois en parler avec mon groupe de parties prenantes, mais nous devons continuer la discussion. Donc, merci beaucoup. Merci beaucoup pour cette discussion. Essayons de d'abord définir comment faire les choses avant de nous pencher sur le quoi faire.

GREG DIBIASE

Tripti?

TRIPTI SINHA

J'aimerais poser une question plus fondamentale concernant ces demandes urgentes. Alors c'est clair, nous avons des problèmes

avec ces demandes urgentes. Bon, maintenant, nous n'avons pas mis cette question en suspens. C'est quand même une question que nous voulons résoudre. Est-ce que c'est une discussion que nous avons eue?

BETH BACON

Bon, essayons de répondre à une question plus fondamentale. Donc si nous n'avons pas ce mécanisme d'authentification, est-ce que cela veut dire que nous n'allons pas traiter les demandes urgentes? C'est cela votre question, Tripti. Bon, je ne veux pas parler évidemment au nom des bureaux d'enregistrement, mais je regarde mes collègues. Non, absolument. Les processus existants, s'il y a une demande de la part des forces de l'ordre, nous avons une procédure en place s'il y a une demande urgente. Bon, évidemment, si, effectivement, nous répondons à ces demandes urgentes telles que définies dans les politiques actuelles – elles sont très peu nombreuses, on peut y répondre.

Et je crois que c'est beaucoup plus viable comme solution que de passer par tout un mécanisme d'authentification de toutes les demandes. Donc en règle générale, qu'est-ce qu'on fait? Gabe prend son téléphone, nous appelle et nous dit : Nous avons besoin de votre aide, bien voilà, on y répond.

KURTIS LINDQUIST

Donc si le Viêtnam prend le téléphone et vous demande de l'aide, vous y répondez.

BETH BACON

Alors il n'y a pas de définition de demande urgente, ça ne fait pas partie de la politique. Il faudra vraiment ajouter du texte. Mais si nous considérons que la demande est urgente, nous y répondons. Nous avons une procédure, mais il faut évidemment qu'il y ait un contact personnel. Moi, je connais l'agent qui m'appelle et nous essayons de répondre très rapidement. Donc, nous gérons ces demandes urgentes.

OWEN SMIGELSKI

Eh bien justement, c'est ce qui nous rend perplexe. Pourquoi est-ce que ce domaine ou cette question suscite tant d'attention? Nous répondons aux demandes urgentes. Alors en 10 ans, j'ai un collègue qui se souvient d'un incident. Donc cela n'arrive pas si souvent. De toute façon, cela est traité en dehors des procédures de l'ICANN, et on y répond toujours à ces demandes urgentes en temps opportun. Moi, je me souviens d'une demande des forces de l'ordre.

Alors Kurtis, vous parliez du Viêtnam. Je ne sais pas comment ça fonctionne au Vietnam. Ça dépend un tout petit peu, évidemment, de comment fonctionnent les autres bureaux d'enregistrement des procédures en place. Parce que parfois, évidemment, la demande est en dehors de leur domaine de compétence, mais ce sont des choses qui, bien sûr, arrivent tous les jours. Et, si quelque chose doit être réglé, on y travaille avec la communauté. Pour nous, il n'y

a pas urgence à traiter justement ces questions des demandes urgentes.

CHRIS DISSPAIN

Tripti, je crois que vous avez mis le doigt sur le problème. Alors la communauté et le GAC en particulier se demandent donc quelle est la procédure à suivre pour qu'on tienne les personnes responsables justement responsables. Alors, par exemple, il y a évidemment des relations qui se sont établies entre les bureaux d'enregistrement et les forces de l'ordre aux États-Unis, notamment en Australie et au Royaume-Uni. Si on veut formaliser la procédure, évidemment, cela soulève toute une série de questions. Par exemple, si nous définissons ce qu'est une demande urgente, c'est le cas si nous avons décidé que nous allions avoir un mécanisme d'authentification, que je puisse savoir, moi, que c'est une demande qui émane de forces de l'ordre, et bien dans de nombreux pays, il y a la question du respect de la vie privée. Il faut trouver un équilibre. Comment trouver cet équilibre?

Alors nous avons les forces de l'ordre. Est-ce que les gouvernements, les autres gouvernements... Si par exemple, nous disons maintenant qu'il y a un mécanisme d'authentification, qu'il y a une demande urgente qui passe par ce mécanisme, s'il y a une violation de la législation nationale au niveau de la vie privée, que faire? Moi, je pense que, pour résoudre ce problème, nous devons pouvoir avoir une discussion avec toutes les parties impliquées.

C'est une question très pointue. Nous devons vraiment pouvoir trouver une solution. Ce sont des circonstances très particulières.

TRIPTI SINHA

Oui, tout à fait. Et l'objectif, c'est d'être redevable. Donc, est-ce qu'on a un problème de redevabilité aujourd'hui?

GREG DIBIASE

Sarah d'abord.

SARAH WYLD

Oui, par rapport à ce qu'on a entendu, nous recevons des demandes urgentes aujourd'hui au sein de mon bureau d'enregistrement. Nous publions ce nombre de demandes reçues. Mais le problème, c'est que certaines requêtes sont étiquetées urgentes alors qu'elles ne le sont pas. Et ceci ralentit le processus. On doit en fait repérer celles qui sont réellement urgentes pour répondre aussi rapidement que possible. C'est ce qu'on fait, mais ça complique les choses. Donc peut-être que l'idée de ce travail pourrait être de limiter la politique à ce qui est réellement urgent. Et au sein de l'IRT, on a regardé la définition de l'EPDP phase 2 consentie par la communauté, puis s'assurer que les requêtes qui réellement ont trait à ces situations juridiques très précises sont soulevées par réellement des autorités d'application de la loi légitimes, et pas par quelqu'un d'autre qui souhaite que ça aille plus vite. Et puis également s'assurer que le ressort, la juridiction est respectée.

LISA SAULINO

Est-ce qu'on pourrait utiliser le micro salle, s'il vous plaît?

WES HARDAKER

Je suis président du conseil d'administration du caucus DPP, qui s'occupe de tout ce qu'on a fait. Ces quelques mois ont passé très vite. Je suis désolé, j'aurais peut-être dû me mettre ici dès le début. Si je peux un petit peu vous dire ce que je me dis depuis 10 minutes où on parle de tout ça. Je crois qu'en grande partie, nous sommes d'accord, nous avons fait beaucoup de progrès récemment. Ceci inclut également l'accord sur les 24 h. C'est donc pour ces demandes urgentes. Rien n'est jamais parfait dans ces discussions. Il faut, bien sûr, en être conscient.

On a parlé de l'échéancier. Donc comment progresser sur ces questions rapidement? Et donc la recommandation 18, si on la désadoptait, ce serait plus lent, ce serait le pire. La pire des solutions. N'oublions pas que ce n'est pas qu'on souhaite éliminer les relations existantes. Ce n'était pas ça l'idée avec le RDRS. Par contre, lorsqu'il n'y a pas de relations, lorsqu'une autorité d'application de la loi contacte un bureau d'enregistrement sans avoir jamais parlé à ce bureau, ou alors s'il n'y a pas vraiment de lien qui est établi, il y a un mécanisme pour combler ce fossé. Si vous avez le numéro de téléphone d'un agent avec qui vous parlez régulièrement, on n'a pas vraiment besoin du RDRS. Il n'y a pas

d'obligation dans les politiques qui disent que tout doit être canalisé par la même voie.

L'autre chose à laquelle on peut réfléchir, et on y a fait allusion, c'est par rapport à l'authentification. Je sais que cette requête me vient de cet organisme qui a dit que c'était un organisme d'application de la loi. Alors, bien sûr, il y a le problème de la juridiction, parce que le fait qu'il fasse partie des forces de l'ordre ne leur donne pas nécessairement une autorisation, comme on vient de le dire. Donc tout ça, c'est compliqué.

Ce qu'on essaie de faire au conseil d'administration, au conseil de la GNSO et partout ailleurs, c'est essayer de voir comment faire travailler ces efforts en parallèle, de manière à progresser de manière raisonnable, à la fois du côté des politiques et du côté de la mise en œuvre. Et puis tout ceci en entretenant les relations pour qu'on soit tous d'accord.

La bonne nouvelle, c'est que je pense qu'on progresse de manière significative dans tous ces domaines. Ça ne veut pas dire qu'il ne reste rien à faire. Si moi je mettais en place un système d'authentification à partir de rien, je pense qu'il serait différent. Mais voilà un petit peu les différents éléments sur lesquels on travaille dur. Et comme je le disais au tout début, je pense que globalement, on est tous à peu près d'accord sur l'avenir, sur la voie à suivre. Simplement, il faut trouver les bons mécanismes. Voilà en tout cas ce que je pense en tant que président du groupe DDP. Mais

voilà, je crois que c'est l'idée. Je crois qu'on est tous à peu près d'accord.

GREG DIBIASE

Oui, tout à fait. Je voulais revenir sur quelque chose qu'a dit Sarah? On peut penser à ça de la manière suivante : l'authentification, c'est un outil pour pouvoir répondre rapidement. Si on revient un petit peu au début de la conversation, au début, le Conseil avait dit oui, il faut que ce soit dans des délais accélérés. Mais pour que le bureau d'enregistrement réponde rapidement, on ne peut pas démarrer de zéro lorsqu'on évalue une demande pour savoir en fait si c'est légitime. L'idée, c'est d'accélérer les choses. Je pense que c'était utile de le redire. Très bien. Excellente conversation. Y a-t-il d'autres commentaires là-dessus? Très bien. Alors à quoi passe-t-on maintenant?

OWEN SMIGELSKI

La possibilité de révoquer les politiques par le conseil d'administration. Sarah, c'est vous?

SARAH WYLD

Sarah, oui, de nouveau. Me revoici au micro. Donc, nous avons vu récemment un processus qui permettrait à l'ICANN d'inverser l'adoption de recommandations de politiques de la GNSO dans différentes circonstances, avec certaines sauvegardes. Et le groupe des bureaux d'enregistrement appuie ce travail, est en faveur, mais

nous avons commenté par rapport à la collecte d'informations et par rapport à la prise de décision.

Je pense que ceci doit être incorporé au processus avant sa finalisation, et nous suggérons que toute décision inverse soit soumise à une révision spécifique de cet inversement. Et il faut aussi que tous les changements soient signalés dans une période.

Généralement, si une politique adoptée est éliminée, il faut qu'il y ait une bonne raison et il ne faut pas non plus que ce soit trop souvent. Donc, il faut que les circonstances soient relativement limitées. Donc, nous attendons votre commentaire là-dessus au conseil d'administration par rapport à cette révision.

GREG DIBIASE

Je suis heureux d'entendre que vous êtes d'accord globalement, et je crois qu'effectivement ce sera dans les situations rares, lorsqu'une politique est adoptée, lorsque quelque chose change et que ce n'est plus dans l'intérêt public. Vous parliez de bonnes raisons. Eh bien oui, c'est ça. Il faut qu'il y ait une bonne raison, il faut que ça fasse partie de la mission et il faut que ce soit dans l'intérêt public mondial. Si les circonstances changent – l'évaluation, c'est ce qu'on a vu, par exemple sur la recommandation des SubPro qui a lancé cette conversation, il peut y avoir des circonstances dans lesquelles il faut être souple et donc retirer une recommandation ou alors la retravailler, la revoir. Donc oui, de mon point de vue, je comprends bien. Le conseil

d'administration est toujours parti du principe qu'on fera ceci sur la base d'un dialogue.

Par rapport à la recommandation sur les SubPro qui a été adoptée, le Conseil a expliqué pourquoi, qu'est-ce qui avait changé et pourquoi ce n'était plus dans l'intérêt public mondial ou dans l'intérêt de l'organisation. Donc un, c'est un processus collaboratif et deux, il faut qu'il y ait un processus parce que les choses changent rapidement, de plus en plus. Donc il faut qu'il y ait cette flexibilité. Et globalement, les processus doivent évoluer. On est en train de réfléchir à la révision des révisions. La même chose est vraie pour les processus de la GNSO qui ont été mis en place il y a longtemps, et donc il faut revoir nos processus, voir où on peut garder les procédures et où on peut être plus efficace.

SARAH WYLD

Oui, absolument d'accord avec vous, Greg. Les processus doivent évoluer. Je crois que ça fait partie de ce que nous réfléchissons. Mais si on se rend compte que nous, au Conseil, on doit éliminer une politique, ça veut dire que quelque chose doit arriver à plusieurs reprises. Il faut réagir, c'est vrai. Mais si c'est quelque chose qui ne cesse de se répéter, effectivement, il faut faire quelque chose, peut-être plus tôt si les choses se répètent.

GREG DIBIASE

Oui, absolument, je suis d'accord.

WES HARDAKER

Un petit commentaire. Il y a parfois des situations comme pour le RDRS où la mise en œuvre n'est pas parfaite. Donc j'espère que lorsqu'on désadapte une politique, lorsqu'on passe à la révision, lorsqu'on ajoute un supplément, on le fait sur la base d'enseignements tirés plutôt que sur la base des évolutions dans le monde.

GREG DIBIASE

Oui, peut-être. Quelqu'un d'autre par rapport à ce sujet? Très bien, avançons alors. Beth?

BETH BACON

Alors la révision des révisions. Je ne vais pas en parler parce que déjà le titre est difficile pour moi à prononcer.

CHRIS DISSPAIN

J'ai le privilège de parler de cette révision des révisions du point de vue des opérateurs de registre. Alors si ça ne vous dérange pas, on pourrait peut-être répondre à la question du conseil d'administration parce que globalement, c'est la même chose. Alors, du point de vue des opérateurs de registre, je suis heureux de vous dire que nous sommes d'accord avec ce qui est en cours. Je crois que les mots-clés, c'est prévisible et flexible, donc un système prévisible avec une certaine souplesse, de manière à ce qu'on ne se retrouve pas dans une situation où il faut faire une révision parce que c'est obligatoire.

La CCG y travaille pour éviter les situations où les révisions s'accumulent et deviennent synchronisées ou se chevauchent.

Par rapport à votre question précise sur le CIP, à ce stade, le CCG dans la partie B a une évaluation légère de l'issue ou des issues du CIP pour chacune des SO/AC et rien ne nous dit qu'il y aura une révision du CIP en lui-même.

Dans les conversations de cette semaine et pour un certain nombre, elles ont eu lieu avec les bureaux d'enregistrement. Le CIP est un programme pilote pour l'instant et de toute évidence, il sera revu et donc le CCG pourra recommander une révision du CIP, pas de l'issue, mais du CIP en lui-même. Peut-être à l'année 1 ou à l'année 6, quel que soit le cycle. Et donc cette révision pourrait donner des recommandations sur le travail en cours du CIP, son évaluation régulière, plutôt que de créer un processus maintenant qui ne serait pas adapté lorsque le CIP serait revu. Moi, je le comprends dans ma tête tout ceci, mais je ne sais pas si c'est très clair pour vous. J'espère que je m'exprime bien. Donc l'idée, c'est qu'il n'y aurait pas de révision de la partie 2. Il faudrait qu'il y ait une révision unique du CIP en lui-même, du pilote. Et donc cette révision réviserait le CIP, recommanderait des changements au CIP et recommanderait son évaluation avec le temps. Donc c'est un petit peu ça. Donc c'est un petit peu le point de vue des opérateurs de registre.

Et puis, il faut s'assurer que les révisions n'empiètent pas trop sur le travail d'élaboration de politiques à l'ICANN. C'est compliqué,

surtout pour les grandes révisions, mais je crois qu'il faut constituer le système de manière à ce que l'objectif principal de l'ICANN soit respecté. Et cet objectif principal, c'est les politiques et gérer ce qu'il faut gérer. Voilà, je suis là pour répondre à vos questions.

GREG DIBIASE

Merci Chris. Jim, en tant qu'expert en résidence de nos révisions?

JAMES GALVIN

D'ailleurs, merci aussi à Leon Sanchez qui est mon partenaire au conseil d'administration, puisque nous sommes les deux représentants du conseil d'administration au CCG.

Deux choses pour répondre à ce que tu disais Chris sur le CIP. Oui, je crois qu'il faut bien se rendre compte que, en fait, tout cela est vu comme un choix méthodologique pour ce type de révision en soi. Et c'est une bonne chose. C'est une décision en fait que prendra le CCG et la révision des révisions au final. Et la communauté aura l'occasion de formuler ses observations pour faire avancer le travail. Donc c'est une bonne chose. C'est quelque chose que nous saluons. Nous n'avons pas vraiment de préférence pour le choix à faire, mais nous voulons bien prendre acte de l'accent mis sur la durabilité au sein du CCG.

C'est vrai que nous nous sommes dit en fait que les révisions mobilisaient énormément de ressources et que les résultats des révisions doivent tenir compte de cette mobilisation de ressources.

Et nous saluons le fait que nous ayons l'occasion de contribuer à la discussion du CCG.

Par ailleurs, nous voulons rappeler à tout le monde qu'il est absolument essentiel d'insister sur la responsabilité dans la structure de ces révisions. Donc, il faut les exécuter de manière responsable pour atteindre les résultats escomptés. Il nous faut avoir un objectif clair autour du système de révision, et c'est quelque chose qui fait partie de notre liste de tâches à faire et nous défendons le point de vue au sein du groupe, le fait qu'il faut bien garantir cette responsabilisation, cette reddition des comptes autour des révisions dans la communauté At-Large. Donc, si l'on lance une révision, il nous faut effectivement avoir en tête un résultat et il faut que ce résultat se concrétise. Donc voilà, la responsabilité doit s'appliquer à tout le système et à tout un chacun au sein de la communauté. Merci.

GREG DIBIASE

Merci Jim. Prudence?

PRUDENCE MALINKI

Merci beaucoup. Alors, vous parliez de durabilité, Oui, c'est assez pertinent justement. Alors, au bureau d'enregistrement, en fait, nous sommes en train d'achever notre contribution concernant la révision des révisions. C'est un travail très, très important, mais je voulais revenir à ce que disait Chris, qui s'exprimait au nom des opérateurs de registre.

Nous devons vraiment comprendre l'importance de ce travail et nous sommes inquiets des recoupements potentiels entre la révision et le calendrier de ces révisions. Donc, on revient toujours là-dessus, mais en tout cas, nous saluons le travail qui a été fait. Nous pensons qu'effectivement, le résultat de ce travail sera excellent pour l'organisation dans son ensemble.

JAMES GALVIN

Oui, je crois que nous sommes tous sur la même longueur d'onde sur l'importance des questions qui se posent. Mais je voulais encourager tout un chacun à s'assurer que les contributions soient soumises au comité, ou en tout cas au groupe intercommunautaire à travers les représentants. Donc, en tant que bureau d'enregistrement, vous aurez très certainement l'occasion d'exprimer vos préoccupations et de les traiter avec le reste de la communauté. Merci beaucoup.

GREG DIBIASE

Merci Prudence et merci Jim. D'autres réflexions peut-être sur les révisions? Beth, Owen?

OWEN SMIGELSKI

Merci Greg. Alors les bureaux d'enregistrement dans les régions faiblement représentées. Alors, je voulais simplement dire que nous avons en fait débattu des régions faiblement desservies. Elles sont desservies, mais elles sont certainement sous-représentées

au sein de l'ICANN, surtout au niveau des bureaux d'enregistrement.

On en a parlé à Dublin, à Dublin. Nous avons demandé ce que fait l'ICANN à ce sujet. Je donnerai la parole à Kurtis, mais peut-être quelques mots sur ce que fait notre groupe de parties prenantes. Nous avons une session le mercredi à 16 h 30. Et alors, il s'agit en fait de la participation et de l'accréditation des bureaux d'enregistrement.

C'est une session que nous organisons avec l'ICANN avec des bureaux d'enregistrement locaux. Voilà, l'idée, c'est de mobiliser les bureaux d'enregistrement, comment interagir avec l'ICANN, peut-être faire en sorte qu'ils rejoignent le groupe de parties prenantes.

Et sur notre site web, nous avons publié le guide pour les bureaux d'enregistrement pour la participation au travail de définition des politiques de l'ICANN. Je vais du reste vous mettre le lien dans le chat pour que vous puissiez consulter ce guide. Ça, c'est pour tous les bureaux d'enregistrement. C'est un document de deux pages où, en fait, on vous explique ce que ça signifie de participer aux travaux de l'ICANN, qu'est-ce que cela signifie de participer à l'élaboration de politiques de l'ICANN. Nous savons que cet univers est assez compliqué. C'est un bon point de départ.

Autre chose, c'est que cette semaine, le groupe de parties prenantes des bureaux d'enregistrement vient de décider d'accorder une réduction de 75 % sur la cotisation pour les bureaux

d'enregistrement dans les régions faiblement desservies. Nous avons fait une analyse de bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN, mais nous n'avons plus de chiffres (50 ou 60). Je ne sais pas.

Je ne veux pas présenter des chiffres trop élevés ou trop faibles, mais nous allons très certainement tendre la main à ces bureaux d'enregistrement pour faire en sorte qu'évidemment ils puissent nous rejoindre. Nous savons que le coût est un élément très, très important qui fait obstacle à certains bureaux d'enregistrement, et nous allons encourager les bureaux d'enregistrement à porter leur candidature. Nous avons nous même adapté nos charges en interne, surtout pour accroître la cotisation pour les plus grands bureaux d'enregistrement. Alors c'est vrai que cela dépend un tout petit peu de la région dans laquelle vous êtes, du nombre de domaines que vous gérez, mais nous essayons de faire de notre mieux pour avoir une grande coalition de bureaux d'enregistrement partout dans le monde.

GREG DIBIASE

Merci Owen. C'est très encourageant pour le conseil d'administration. Cela fait partie de notre plan stratégique que d'accroître l'inclusion au titre de l'ICANN, et les travaux que nous avons menés ensemble sont très encourageants en tant que Org, donc l'organisation ICANN et l'ICANN en soi.

Côté personnel de l'ICANN, nous continuerons à organiser les séances de formation. Par exemple, il y a le portail d'apprentissage

ICANN Learn. Mais je suis ravi d'entendre ce que vous faites au niveau des bureaux d'enregistrement. Et voilà qui nous sert de source d'inspiration également pour nous améliorer nous-mêmes. J'aurais peut-être une question un peu plus spécifique à vous poser. Alors, il est évident que vous faites beaucoup de choses très, très différentes. Est-ce que vous avez peut-être trouvé quelque chose qui est particulièrement efficace?

OWEN SMIGELSKI

Nous venons de lancer le programme de réduction des charges. Donc nous ne savons pas si ce sera très efficace. Alors c'est vrai que nous avons peut-être un peu de stagnation au niveau de la croissance du groupe des parties prenantes. Cela peut être à trait au fait qu'il y a consolidation entre les bureaux d'enregistrement, les bureaux d'enregistrement qui se réunissent, qui se rassemblent en coalitions. Alors, il y a beaucoup d'initiatives qui sont en cours. Nous n'avons pas vraiment mesuré leur efficacité. Nous n'avons pas mené de sondages à cet effet. Mais c'est vrai qu'on peut voir que certains programmes sont plus populaires, moins populaires. Par exemple, il y a des programmes qui sont plus légers, les bureaux d'enregistrement, où les participants peuvent par exemple y adhérer, participer pendant six mois.

Nous avons le programme d'observateurs. Nous n'avons pas vraiment vu qu'il y a une grande adhésion, une grande popularité, mais peut-être que cela va s'accélérer, bien sûr, au fur et à mesure. J'ai oublié de mettre le lien sur le programme de réduction des

charges pour les bureaux d'enregistrement, mais nous avons de toute façon le site web.

GREG DIBIASE

Merci beaucoup. Sarah.

SARAH WYLD

Oui, pour rebondir sur ce que disait Owen, ce sont de nouveaux programmes, mais nous avons également un programme de mentorat et de tutorat. Nous faisons toute une série de choses. Nous avons en fait des réunions à différents moments de la journée pour pouvoir inclure toutes les régions, tous les fuseaux horaires, et après quelque temps, une fois que nous aurons rassemblé des données, nous pourrions voir quels sont les programmes qui ont été couronnés de succès et ce qui fonctionne le mieux.

OWEN SMIGELSKI

Oui. Merci d'avoir parlé de ce programme de mentorat. Et d'ailleurs, nous avons quelqu'un au comité exécutif qui est un ancien de notre programme de mentorat. Merci beaucoup.

TRIPTI SINHA

Petite question. Est-ce que vous vous êtes penchés sur l'univers des bureaux d'enregistrement, le nombre de membres par région? Est-ce que vous avez plus de données à ce sujet?

OWEN SMIGELSKI

Oui, lorsque nous avons essayé évidemment de déterminer, dans le cadre du programme, quel serait le cadre, le type de bureau d'enregistrement à cibler. Oui. Alors, moi, je peux regarder, en fait, les programmes pour sélectionner, en fait, les régions, etc. Alors, il nous a fallu vraiment définir ce qu'est une région faiblement desservie. Cela fait partie d'ailleurs du document dont j'ai mis la référence dans Zoom. Oui, c'est vrai que l'on pourra voir quel serait l'effet potentiel de ce programme d'accréditation des bureaux d'enregistrement auprès de l'ICANN. On pourra très certainement partager tout cela avec l'organisation de l'ICANN.

SAJID RAHMAN

Alors une question de suivi par rapport à ce que disait Tripti. Comment définir la région faiblement desservie ou la sous-représentation?

OWEN SMIGELSKI

Alors je regarde un petit peu le document. Je sais que l'on explique exactement ce que cela signifie. Il y a des définitions de l'OCDE, notamment de l'ONU, et puis nous avons des distinctions aussi que nous avons établies. Nous avons également une analyse au niveau de l'ICANN. Nous nous sommes penchés sur d'autres groupes également. Je n'ai pas tout le détail sous les yeux, mais c'est quelque chose qui figure dans le document.

GREG DIBIASE

Merci beaucoup, Owen. D'autres réflexions concernant ce sujet?
Non. Très bien. Alors quel est le sujet suivant?

BETH BACON

Merci pour votre souplesse. Nous avons réorganisé les priorités. Alors, les opérateurs de registre, nous voulons saluer en fait le soutien, le soutien de l'ICANN et du conseil d'administration concernant les SOI, les manifestations d'intérêt. Je voulais parler de notre travail là-dessus concernant l'utilisation du code, qui est très, très pratique.

Alors, nous sommes en train, effectivement, d'élaborer un processus en interne au niveau des opérateurs de registre. Alors, je ne veux pas, évidemment, que quelqu'un dépose une plainte sans qu'il y ait une procédure en place.

Nous espérons que ce que nous avons mis sur pied soit utile et qui permette vraiment d'être utilisé concrètement. Il ne s'agit pas d'avoir une procédure standard en place et il faut que cette procédure soit utile et qu'elle soit pratique. Donc merci.

GREG DIBIASE

Merci. Merci beaucoup. Merci pour les efforts, merci aux parties contractantes. Et c'est vrai que ce sont les unités constitutives qui doivent mener ce travail. Je sais que l'organisation ICANN interagit avec les différentes unités constitutives pour voir comment elles mettent en œuvre en fait toutes ces procédures. Donc là, c'est un recueil d'informations sur la meilleure manière de mettre en place

tous ces dispositifs. Je crois que c'est peut-être le plus utile pour toute la communauté.

CHRIS DISSPAIN

Je voulais simplement ajouter un aspect très important. Il faut bien sûr un processus au sein du groupe des parties prenantes des opérateurs de registre pour les membres. Mais évidemment, n'oublions pas qu'il y a aussi les plaintes qui proviennent de l'extérieur. Qu'est-ce qu'on fait par rapport à ces plaintes extérieures? Donc, ce n'est pas seulement une question de procédure en interne. Il faut se poser la question de savoir qu'est-ce qui se passe si quelqu'un d'extérieur nous dit qu'il y a un problème. Et là, il nous faut donc pouvoir avoir une procédure solide, robuste et prévisible.

GREG DIBIASE

Oui. Sachez que c'est une procédure qui a cours également au niveau des SO et des AC. Et là, c'est vrai que les différentes unités constitutives se retrouvent représentées au niveau de la GNSO. Des considérations au titre de l'ICANN?

TRIPTI SINHA

Je suis heureuse de savoir que vous êtes proactif dans ce domaine. C'est très bien.

BETH BACON

Très bien. Y a-t-il d'autres sujets? Il y en a un dernier qui n'est même plus vraiment un sujet, étant donné que le personnel de l'ICANN est extraordinaire et a déjà tout solutionné. On avait des problèmes par rapport à la prochaine série. C'était une question technique, c'était le test RSP, le statut qui était affiché. Mais en fait, il n'y a plus de problème puisque le personnel s'en est occupé. Comme d'habitude, ils sont excellents, mais en tous cas, merci pour la communication et je remercie le personnel qui est toujours là pour nous aider quand on en a besoin.

GREG DIBIASE

Eh bien, c'est magnifique! Excellent sujet. Très bien. Donc ça veut dire que nous en arrivons aux questions du conseil d'administration par rapport au plan stratégique de l'ICANN, qui souligne les priorités à l'appui de la vision de l'ICANN, de votre point de vue. Quelle est la tendance émergente principale qui pourrait avoir un impact sur l'ICANN et à laquelle le conseil d'administration devrait réfléchir?

BETH BACON

Merci beaucoup. Je crois que Chris a commencé à faire allusion à ce sujet. L'approche thématique se concentre vraiment sur l'efficacité du travail de l'ICANN, la mise en œuvre des révisions pour qu'on puisse montrer le progrès et qu'on puisse vraiment travailler sur les politiques. Nous apprécions la question. En ce qui concerne les différents groupes, d'autres disent que ceci ou cela est une menace. Je pense que c'est dans le processus de révision. On

pourrait peut-être avoir une partie tierce qui fasse une évaluation et qui donne son point de vue, plutôt que ce soit quelque chose qui soit fait à l'interne dans l'ICANN.

CHRIS DISSPAIN

Ceci est en lien avec les révisions, parce que l'objectif de la révision structurelle serait de considérer la structure de l'ICANN, justement. Mais cela ne veut pas nécessairement dire uniquement regarder la ccNSO, voir si ça fonctionne, etc., mais simplement toute la structure de l'ICANN qui pourrait être considérée. Et je pense qu'il y aura une recommandation qui ressortira de la révision des révisions, à savoir une étape initiale pour une révision qui pourrait être en fait, une évaluation globale du contexte depuis l'extérieur, parce que très souvent, le poisson ne voit pas vraiment l'eau dans laquelle il nage. Et donc la question, c'est est-ce qu'on ajoute d'autres choses?

Par exemple, est-ce que les résolveurs de DNS devraient fonctionner différemment? Je ne sais pas, mais avoir une évaluation externe qui dise : Ceci se passe, je ne sais pas, il y a des noms de domaine de blockchain par exemple. Et ceci a un impact sur la révision structurelle. Et c'est la même chose pour la planification stratégique. Donc, quelqu'un qui dise : Voilà ce qu'on pense. Alors, ce serait un exercice conjoint, je pense. Il faut que ce soit fait avec l'ICANN et quelqu'un d'externe, mais je pense qu'il faut une entité externe parce que cette entité amènera une perspective différente. Et du point de vue d'une révision

structurelle, je pense qu'il est absolument essentiel d'avoir cette partie externe qui nous dise : Vous pourriez faire ceci, il faudrait peut-être changer votre mission, ou alors vous pourriez faire cela sans avoir à changer votre mission et vous devriez y réfléchir ou pas. Donc, c'est une perspective. Je pense que c'est important pour la révision structurelle. Et puis pour la planification stratégique, je pense qu'il serait intéressant d'y réfléchir.

GREG DIBIASE

Merci Chris. Des réflexions de l'ICANN là-dessus?

JAMES GALVIN

Ma réponse du point de vue du conseil d'administration, ce serait en fait une question en retour pour la CPH. Vous n'êtes pas obligé d'y réfléchir, d'y répondre dès maintenant, mais c'est intéressant par rapport à ce que je vous ai entendu dire maintenant, c'est de nous focaliser sur les pressions internes. Donc tout ceci est très bien. Nous notons.

Ce sont des priorités qui nous importent. Mais je crois que là, j'aimerais élargir un petit peu ce que veut dire le mot pression. Ce n'est pas simplement quelque chose d'externe, mais n'oublions pas que tous, nous sommes soumis à des technologies disruptives intéressantes dans le monde externe, qui ont un impact sur nous.

Qu'est-ce que cela veut dire pour nous, par rapport à la manière dont on travaille? Quel est l'impact? Quel est l'impact sur les bureaux d'enregistrement, les opérateurs de registre, sur notre

fonctionnement? On a un exemple de ces technologies disruptives. Donc les espaces de noms de blockchain, noms alternatifs, ça existe toujours.

Donc dans quelle mesure est-ce que cela nous affecte ou pas? Mais nous avons aussi maintenant l'IA, l'intelligence artificielle et l'agentique. Et le conseil d'administration a abordé ce sujet et s'est posé la question : Quel pourrait être l'impact sur nous?

Je crois qu'il serait intéressant pour la CPH, pour les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement, de réfléchir à ce que cela pourrait engendrer pour vous, pour la manière dont vous gérez vos affaires. Et puis, il y aura un impact sur l'ICANN, qui est une question plus large. Et puis, lors de la séance plénière d'hier sur la résilience, nous sommes passés à toute la discussion de la stabilité et de la confiance, et nous y avons réfléchi de manière un petit peu différente de ce qu'on fait traditionnellement.

Donc oui, c'est une question ouverte. On voulait savoir un petit peu ce que vous pensiez de manière très large, mais réfléchissez vous-même par rapport à ce qu'on pourrait faire. J'imagine qu'il y aura d'autres questions à l'avenir là-dessus, je ne sais pas. Je serai intéressé de vous entendre réagir à ce que je viens de dire.

TRIPTI SINHA

Je voulais ajouter quelque chose par rapport à ça, par rapport à l'orientation de la question, pour un petit peu reformuler ce qu'a dit Jim d'un point de vue un petit peu différent. Les opérateurs de

registre et les bureaux d'enregistrement ensemble ont une visibilité par rapport au monde des domaines. Et si je comprends bien, ça augmente récemment. Est-ce que vous comprenez pourquoi? Pourquoi est-ce qu'il y a davantage de noms de domaines qui sont générés? D'où est-ce que ça vient cette tendance? Et selon vous, est-ce qu'on arrive quand même à maîtriser raisonnablement ce qui se passe?

CHRIS DISSPAIN

Ce que Jim a dit d'abord correspond exactement à ce que je disais, à savoir que ces technologies disruptives, comme vous les avez appelées, elles sont là. Tout ce que je dis, je crois, c'est que je ne pense pas que cette communauté interne peut réfléchir à ça seule. Il faudra évaluer quelles sont les menaces, les opportunités. Et pour ça, il serait mieux d'avoir une aide externe, parce qu'on ne peut voir les choses que selon notre propre point de vue qui est limité. Donc voilà ce que je disais.

Tripti, par rapport à cette question, je n'ai pas la réponse. Les opérateurs de registre, seuls, du point de vue commercial, vont faire leur travail et auront une réponse par rapport à cette augmentation de TLD ou pas, mais je crois que le groupe en lui-même globalement n'a pas la réponse.

TRIPTI SINHA

Donc en fait, il n'y a pas de consensus général par rapport à cette augmentation. On ne peut pas lier directement à l'agentique par exemple, à l'IA.

BETH BACON

Nous n'avons pas parlé de ça du tout. Donc on ne peut pas avoir de consensus. Je crois que, par rapport à ce que disait Jim et Chris, nous pensons qu'il y a des facteurs externes qui existent du point de vue de la planification stratégique. Je crois qu'il serait très bon que l'ICANN se pose la question : Est-ce qu'il faut évaluer les risques externes? Donc ces risques, que veulent-ils dire pour la révision? Par rapport à ça, nous n'avons pas encore réfléchi à cette question.

ASHLEY HEINEMAN

Désolée, je suis très énergique ce matin. Je voulais répondre à ce que vous avez dit, Jim. Nous avons une session prévue pour le sommet des parties contractantes. Il y a un protocole IETF qui considère l'agentique et qui utilise le DNS comme véhicule pour identifier les agents qui sont sur l'Internet, et c'est également un moyen d'utiliser les certificats pour s'assurer qu'ils sont dignes de confiance.

Et je crois que, potentiellement, c'est un moyen d'utilisation de l'infrastructure du DNS qu'on a pour créer des opportunités commerciales dans cet espace. Donc, je crois qu'il peut y avoir un lien à l'utilisation des noms de domaine qui augmente. Alors je ne sais pas si on va aller dans ce sens, mais à Manchester, nous allons

parler justement de ça pour voir s'il y a un moyen d'utiliser des protocoles ouverts développés par l'IETF pour travailler là-dessus. C'est quelque chose qui est tout à fait enthousiasmant, qui pourrait vraiment donner une nouvelle vie au DNS.

TRIPTI SINHA

Question rapide, Ashley. J'ai lu certaines revues là-dessus. Je crois que GoDaddy est en train d'élaborer un système de nom agentique. C'est de ça que vous parlez? Est-ce qu'il s'agit du DNS ou d'un nouvel espace de noms?

ASHLEY HEINEMAN

Je parlais du DNS, je ne parlais pas de GoDaddy. Nous encourageons les autres opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement à considérer ceci, parce que je crois qu'il faut être prêt. Ce n'est pas simplement un certain nombre de sociétés de l'IA qui contrôlent cet espace. Il faut que ce soit distribué, il faut qu'il y ait davantage d'acteurs qui promeuvent l'utilisation de l'IA et il faut que cela soit bénéfique pour notre secteur.

TRIPTI SINHA

Dans le cadre de vos délibérations, est-ce que vous considérez les agents autonomes qui ne sont pas nécessairement associés à une personne humaine ou à une entité nouvelle?

ASHLEY HEINEMAN

Oui, effectivement, qu'ils soient impliqués est important, sinon ça ne fonctionnera pas. Mais nous en sommes encore au tout début. Et donc réfléchir aux idées, créer une alliance qui rassemble les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement, et puis ces agents. Mais je crois que c'est quelque chose qui nécessitera beaucoup de coordination pour que ça fonctionne, mais je pense que ça en vaut la peine.

GREG DIBIASE

Merci Ashley. Sajid.

SAJID RAHMAN

Merci. Par rapport à l'IA, il y a l'agentique, il y a le marché du DNS, etc. Mais je crois qu'il y a un autre aspect. Étant donné que l'IA est un grand sujet pour les différents gouvernements, la réaction de l'ICANN et ce que nous ferons dans le domaine du DNS de ce point de vue de l'IA, tout ceci représente certains risques supplémentaires. Et donc je pense qu'il faut également parler de ça.

JAMES GALVIN

Merci Ashley. Merci Sajid d'avoir au moins un petit peu coloré la question et donner le contexte. Je suis très heureux du travail qui est fait par l'IETF du point de vue de l'ANS. Et donc on se concentre sur les identificateurs, sur le DNS pour fournir l'identité par rapport aux agents de l'IA.

Et puis il y a des protocoles qui peuvent être pertinents. Il faut qu'ils puissent communiquer. Tout ceci est positif et la présence de l'IA par rapport au DNS est le sujet. Par rapport à ce que disait Sajid, la vraie question, c'est quel va être l'impact sur nous? Et je n'ai pas nécessairement la réponse selon moi, mais je crois qu'il est important d'y réfléchir. Donc, quel est le contexte pour l'IA dans cet écosystème? Imaginez-vous, les agents peuvent être très nombreux, beaucoup plus nombreux que les humains.

Et donc qu'est-ce qui se passe en termes d'abus dans ce domaine, en termes d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS? Qu'est-ce qui se passe? Tout d'un coup, on a énormément de commandes de transactions, beaucoup plus qu'on n'en a jamais eu. Et comment est-ce qu'on gère? Et donc c'est ça la question de la technologie disruptive. Donc, c'est ce type de questions et de discussion que je souhaite motiver. Je crois qu'il y a beaucoup à faire. Voilà, je vous remercie.

GREG DIBIASE

Merci beaucoup. Quelqu'un d'autre sur le sujet? Eh bien, je crois que cela nous amène à la fin de notre ordre du jour. Merci. Merci beaucoup pour cette réunion qui m'a semblé extrêmement constructive et productive. Tripti, je vous donne la parole.

TRIPTI SINHA

Merci Greg d'avoir animé cette session. Je crois que c'était ta première réunion et c'est la première fois que tu as facilité cette

discussion. Tu as fait de l'excellent travail. Bon, la discussion a été excellente. J'aimerais partager avec vous peut-être une réflexion. Ne sous-estimez pas l'IA agentique. Je crois qu'effectivement le paysage va grandir, s'élargir et ça deviendra très, très compliqué. Donc vraiment, mettez la main à la pâte, mettez la main à la pâte, profondément, parce que vraiment on aura affaire à ce problème plus avant et je lève la séance. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]